

# CATALOGUE DES CRITÈRES POUR LES CENTRES DE PERFORMANCE ALPINS

Objectif			
Quoi	Précision	Centre national de performance Swiss-Ski	Centre régional de performance Swiss-Ski
Caractérisation	Il s'agit d'un système de labels à deux niveaux pour classer les centres de performance de Swiss-Ski par catégories.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre d'entraînement et de formation adaptée au sport de haut niveau</li> <li>- Priorité au sport d'élite et de haut niveau associé à la formation, à la profession et au sport</li> <li>- Adaptation optimale de l'offre scolaire à la structure d'entraînement</li> <li>- 3 CNP de ski alpin en CH : Davos, Engelberg, Brigue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne offre d'entraînement et de formation pour le sport de haut niveau de la relève en âge OJ               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure d'entraînement optimale pour le sport de performance de la relève</li> <li>- Coordination optimale entre la formation et le sport</li> <li>- Adaptation optimale de l'offre scolaire à la structure d'entraînement</li> </ul> </li> <li>- Répartition régionale sensée en fonction de la structure AR (pas de concurrence au sein des CRP ou des AR)</li> </ul>
Remise des labels	Les labels sont attribués conformément à un système défini.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt d'un dossier de candidature détaillé</li> <li>- Evaluation et attribution par Swiss-Ski</li> <li>- Première remise des labels en 2007</li> <li>- Nouvelle classification tous les 3 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les AR doivent déposer la demande de label CRP auprès de Swiss-Ski entre septembre et avril.</li> <li>- Le label est remis entre juin et septembre.</li> <li>- La re-certification (nouvelle classification) a lieu tous les trois ans.</li> <li>- La liste des athlètes et des entraîneurs ainsi que celle des horaires des entraînements et des cours doivent être remises chaque année (au printemps) à Swiss-Ski pour obtenir le soutien financier destiné au CRP.</li> </ul>

Groupe cible : athlètes			
Quoi	Précision	Centre national de performance Swiss-Ski	Centre régional de performance Swiss-Ski
Athlètes	Les centres de performance disposent d'un profil de performances clairement défini pour les groupes d'athlètes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les athlètes à partir du niveau juniors 1</li> <li>- Examen d'admission national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les athlètes du niveau OJ 1 et OJ 2. Les athlètes OJ 1 et OJ 2 comptent pour la notation des points des athlètes ; les athlètes OJ de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année scolaire comptent pour les points des élèves.</li> <li>- Titulaires d'une Talents Card (catégorie régionale ou nationale) et/ou athlètes de cadre AR</li> <li>- Possibilité de compléter le groupe d'entraînement avec des athlètes de niveau local</li> </ul>
Nombre d'athlètes		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décidé par la commission de la relève</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure d'entraînement avec au moins 20 points pour les athlètes</li> <li>- Ecole partenaire avec au moins 16 points pour les athlètes (pour le label provisoire, au moins 12 points pour les athlètes)</li> <li>- Prise en considération des principes pour l'octroi</li> </ul>

# CATALOGUE DES CRITÈRES POUR LES CENTRES DE PERFORMANCE ALPINS

Compétence en matière de sélection des athlètes	Les compétences entre Swiss-Ski, l'association régionale et les responsables du centre d'entraînement pour la sélection des athlètes sont définies.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen d'admission au niveau national</li> <li>- Sélection des athlètes par la commission de la relève</li> <li>- Droit de veto de la direction sportive Swiss-Ski</li> </ul>	<p>des labels pour la pondération des points</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de décision par les responsables des associations régionales et des centres de performance</li> <li>- La procédure d'admission (sélection) s'effectue selon les critères de Swiss-Ski (PISTE).</li> <li>- Signature de la convention de prestations (disposition pour le sport de performance)</li> </ul>
---	---	--	---

Organisation de l'entraînement			
Quoi	Précision*	Centre national de performance Swiss-Ski	Centre régional de performance Swiss-Ski
Entraînements	Les centres de performance organisent des entraînements axés sur le sport de performance et répondant de manière optimale aux exigences habituelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entraînement de haut niveau quotidien</li> <li>- Entraînement spécifique</li> <li>- Entraînement conformément aux directives de Swiss-Ski</li> <li>- Structures d'entraînement reliées à Swiss-Ski</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mindestens drei bis vier geführte Trainings unter der Woche gemäss Vorgabe Swiss-Ski (Trainings-Guide-Line). Damit die Gesamtbelastung für den Athleten verkraftbar ist, müssen davon mindestens zwei Trainings vor 18.00 Uhr absolviert sein</li> <li>- Grundsätzlich sind das ganze Jahr über zwei zusätzliche schulfreie Nachmittage (Mittwoch und zwei Nachmittage) für das Training zu gewährleisten. Samstag und Sonntag stehen für Training und Wettkampf zur Verfügung.</li> <li>- Das Gletschertraining wird mit dem RV koordiniert.</li> <li>- Die Trainingsinhalte sind nach den Swiss-Ski Trainings-Guide-Lines umzusetzen</li> <li>- Die Trainingsstrukturen sind mit dem RV und den Clubs vernetzt.</li> </ul>
Compétitions	Les centres de performance assurent la jonction avec les compétitions de sport d'élite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorisation de participer à des compétitions en accord avec le directeur d'école et le chef du CNP</li> <li>- Encadrement par l'entraîneur du CNP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorisation de participer à des compétitions et aux entraînements en accord avec l'école partenaire</li> <li>- Garantie d'un encadrement professionnel lors des compétitions</li> <li>- En collaboration avec les clubs, organisation de compétitions adaptées au niveau (OJ – jun.) selon Swiss-Ski</li> </ul>
Médecine sportive	Les centres de performance assurent les soins de médecine sportive pour les athlètes de leur cadre (par ex. médecin, physiothérapie, massage, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SOMC 2<sup>e</sup> catégorie</li> <li>- Organisation de tests de condition physique réguliers (athlétisme) au moins 2 à 3 fois par an (printemps, été et automne), avec accent mis sur le Swiss Power Test</li> <li>- Coopération avec des physiothérapeutes</li> <li>- Coopération avec des conseillers en nutrition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de tests de condition physique réguliers (Power Test) au moins 2 à 3 fois par an (<b>printemps</b>, été, <b>automne</b>)</li> <li>- Organisation d'un Fit Check-up annuel (feu vert du médecin pour un entraînement de haut niveau)</li> <li>- Désignation d'un médecin responsable pour le CRP</li> </ul>

# CATALOGUE DES CRITÈRES POUR LES CENTRES DE PERFORMANCE ALPINS

Organisation de l'entraînement			
Quoi	Précision*	Centre national de performance Swiss-Ski	Centre régional de performance Swiss-Ski
Exigences relatives à la qualité de l'encadrement	Les centres de performance engagent des entraîneurs à temps partiel et/ou complet, qui disposent de la formation correspondante.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins formation d'entraîneur de fédération Swiss-Ski niveau 1 (cours de base de Swiss Olympic)</li> <li>- Maître de sport pour programmes de condition physique</li> <li>- Participation au forum/séminaire Swiss-Ski</li> <li>- Participation à trois Coach Points au minimum</li> <li>- Travail conforme aux programmes de développement pluriannuels de Swiss-Ski</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins formation d'entraîneur régional ou d'entraîneur de fédération de Swiss-Ski</li> <li>- Au moins un entraîneur de fédération pour l'entraînement de ski</li> <li>- Maître de sport avec reconnaissance d'entraîneur régional ou entraîneur de fédération Swiss-Ski pour les programmes de condition physique</li> <li>- Pour remplir les conditions de la formation continue : participation à trois Coach Points au minimum ou à un forum/séminaire de condition physique et deux Coachs Points</li> <li>- Mise en place de la formation des entraîneurs et de leur formation continue</li> <li>- Travail conforme aux programmes de développement pluriannuels et aux lignes directrices des entraînements de Swiss-Ski</li> </ul>
Responsables de la direction sportive	Qui dirige et finance les ressources relatives aux entraîneurs ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction du département sportif par Swiss-Ski</li> <li>- Organisation des compétitions et des entraînements en étroite collaboration avec les AR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune mise à disposition de ressources humaines par Swiss-Ski</li> <li>- La direction sportive du CRP se fait en collaboration/accord avec l'AR.</li> </ul>

Conditions générales			
Quoi	Précision*	Centre national de performance Swiss-Ski	Centre régional de performance Swiss-Ski
Ecole et sport	Les centres de performance coopèrent étroitement avec un réseau d'établissements de formation offrant un cadre propice au sport de performance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Conditions requises</b> : Swiss Olympic Sport Schools – le sport est l'élément central</li> <li>- Les <b>offres</b> à partir de la 9<sup>e</sup> année scolaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maturité</li> <li>- Ecole de commerce</li> <li>- Ecole professionnell</li> <li>- Ecole professionnelle et places d'apprentissage</li> </ul> </li> <li>- Meilleure coordination possible entre entraînement/compétition et formation ainsi que coordinateur école-sport responsable à désigner.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation scolaire s'effectue dans des classes pour sportifs ou dans des classes ordinaires. Afin que la charge globale soit supportable pour les enfants, les heures de cours sont réduites (de façon analogue aux écoles partenaires de Swiss Olympic).</li> <li>- Les institutions sont favorables au sport de compétition (report d'examens, enseignement suivi en-dehors de l'école, etc.).</li> <li>- Un groupement d'écoles est possible. Chaque école participante doit remplir les conditions mentionnées ci-dessus. Un accord écrit confirme ce point. Un coordinateur scolaire tient le rôle d'interlocuteur pour toutes les écoles.</li> <li>- Les athlètes OJ qui fréquentent la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année</li> </ul>

# CATALOGUE DES CRITÈRES POUR LES CENTRES DE PERFORMANCE ALPINS

			scolaire comptent pour la notation des points des élèves. - Deux coordinateurs doivent être identifiés pour assurer un bon déroulement dans le CRP : - 1. coordinateur scolaire - 2. coordinateur sportif
Profession et sport	Les centres de performance coopèrent étroitement avec un réseau d'entreprises compatibles avec le sport de performance.	- Pool d'entreprises favorables au sport de haut niveau - Places d'apprentissage subventionnées dans le domaine sportif (commune, armée, douane, industrie privée locale)	- Eventuellement, pool d'entreprises favorables au sport de haut niveau

Conditions générales			
Quoi	Précision*	Centre national de performance Swiss-Ski	Centre régional de performance Swiss-Ski
Hébergement	Les centres de performance garantissent des solutions d'hébergement adéquates et bon marché aux entraîneurs et aux athlètes.	- Internat et encadrement - Exploitation hôtelière subventionnée - Possibilités de logement à prix modérés	- Habiter chez soi - Familles d'accueil
Encadrement social et planification de carrière	Les centres de performance assurent l'encadrement social et la planification de la carrière de leurs athlètes.	- Responsables du centre, coaches IR, directeur de l'internat - Membre du groupe de travail « Profession-Ecole-Sport » (PES)	- Parents - Représentants des clubs, des CRP ou des associations régionales - Responsables des CRP - Membre du groupe de travail « Profession-Ecole-Sport » (PES)
Infrastructure	Les centres de performance sont équipés d'une infrastructure optimale pour le sport de performance.	- Pistes de neige artificielle sécurisées et délimitées - Event. pistes arrosées - Salles de gymnastique - Terrains de sport - Salles de musculation avec appareils spéciaux - Possibilités d'entraînement spécifiques - Salles de réunion - Locaux de détente - Locaux de fartage	- Pistes délimitées et sécurisées avec le niveau de difficulté correspondant - Pistes de neige artificielle - Salles de gymnastique - Terrains de sport - Salles de musculation - Possibilités d'entraînements polysportifs dans les environs
Entretien de l'infrastructure	L'entretien de l'infrastructure d'entraînement (enneigement, réservations, etc.) est assuré.	- Conditions d'utilisation gratuites ou avantageuses - Horaires d'utilisation définis librement - Privilèges des utilisateurs	- Utilisation subventionnée - Horaires d'utilisation définis librement

Conditions générales			
Quoi	Précision*	Centre national de performance Swiss-Ski	Centre régional de performance Swiss-Ski
Matériel	Les centres d'entraînement sont équipés d'un matériel optimal pour le sport de performance.	- Dépôt de matériel - Matériel d'entraînement spécifique (piquets, perceuse, etc.)	- Dépôt de matériel - Matériel d'entraînement spécifique (piquets, perceuse, etc.) disponible

## CATALOGUE DES CRITÈRES POUR LES CENTRES DE PERFORMANCE ALPINS

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chronométrage</li> <li>- Matériel vidéo</li> <li>- Véhicules privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge de leur propre flotte de véhicules</li> </ul>
Maintenance du matériel	L'entretien du dépôt de matériel est assuré.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable du matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable du matériel</li> </ul>
Responsabilités conditions générales		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge de l'offre de conditions générales (école, infrastructure, etc.) par le CNP</li> <li>- Coordination et subventionnement de l'approvisionnement en matériel spécifique par Swiss-Ski, en fonction des possibilités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'offre de conditions générales (école, infrastructure, etc.) doit être faite par le CRP</li> <li>- L'établissement coordonne l'acquisition du matériel spécifique</li> </ul>

Structure et responsabilité globale en matière de personnel ou de finances			
Quoi	Précision*	Centre national de performance Swiss-Ski	Centre régional de performance Swiss-Ski
Structure du centre de performance	Le centre de performance dispose de conditions institutionnelles clairement définies.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisme responsable propre avec orientation et financement à long terme, adaptation régionale</li> <li>- Définition de la composition de l'organisme responsable dans une convention de prestations séparée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structures propres définies avec l'association régionale</li> <li>- Acceptation par les CRP de la direction sportive des associations régionales concernées</li> <li>- Signature de la convention de prestations avec les AR</li> </ul>
Responsabilité en matière de personnel	La responsabilité en matière de personnel pour la coordination globale est définie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des responsabilités du personnel dans une convention de prestations séparée</li> <li>- Conduite de l'équipe par le chef du CNP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination des intérêts des institutions concernées (embauche des entraîneurs, salaires, etc.) par la personne en charge de l'organisme responsable</li> </ul>
Responsabilité financière		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge par le CNP de son propre financement</li> <li>- Financement par Swiss-Ski d'une partie des ressources relatives aux entraîneurs et des frais courants liés à l'entraînement et à la compétition</li> <li>- Confédération/cantons/communes</li> <li>- Recherche des sponsors du CNP indépendante de Swiss-Ski</li> <li>- Sponsors</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge par le CRP de son propre financement</li> <li>- Confédération/canton/commune</li> <li>- Propres sponsors</li> </ul>